

SÉANCE ordinaire

Le 3 octobre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 octobre 2016, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Christian Dea, maire-suppléant, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Richard Duguay et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENTE : Madame Louise Langlois, maire

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

161003.238 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Recommandation de paiement – Construction L.F.G. Inc – Poste de pompage PP-2PM - Décompte final # 3;
- Programme FEPTU – Demande au Ministre;

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Adoption du règlement V-194-2016 – Règlement restreignant la circulation de véhicules lourds sur les routes municipales de Chandler;
 - 4.3 Bibliothèque municipales – Demande d'aide financière;
 - 4.4 Signataires – Entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnel de Pabos Mills;
 - 4.5 Octroi de Contrat – Mise aux normes du plan d'intervention des conduites aqueduc, égout et chaussée – Services professionnels en ingénierie (V-193-2016) – Abroge la résolution numéro 160606.139;
 - 4.6 Recommandation de paiement – PREMIER TECH AQUA – Tamis;
 - 4.7 Banque Royale du Canada - Services bancaires – Ville de Chandler;
 - 4.8 Fermeture de rue - Partie de la rue de Bellefeuilles ;
 - 4.9 Contrat Frédérique Bélanger – Modifications au contrat ;
5. PROPOS DU MAIRE
6. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.239 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 20 septembre 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

161003.240 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION L.F.G. INC – POSTE DE POMPAGE PP-2PM - DÉCOMPTE FINAL # 3

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche, et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de Construction LFG inc dans le cadre du projet du poste de pompage PP-2PM au montant de 19 035\$ et ce tel qu'autoriser par le décompte final # 3 de la firme Tetra Tech QI Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.241 PROGRAMME FEPTU – DEMANDE AU MINISTRE

CONSIDÉRANT que le programme intitulé «Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU), annoncé le 2 septembre 2016 a été suspendu quelques semaines après son entrée en vigueur en raison du nombre important de demandes transmises au Ministère ;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités du Québec pouvaient déposer des demandes à l'intérieur de ce programme, ce qui, de l'avis des membres du conseil, venait pénaliser les plus petites municipalités par rapports aux autres ne manquant pas de moyens financiers ou encore de ressources humaines pouvant être affecté à la préparation de projets admissibles audit programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley et résolu à l'unanimité que la Ville de Chandler demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que ce programme ou tout autre programme similaire soient modulés de façon à garantir aux plus petites municipalités qu'elles pourront, dans un temps raisonnable, déposer des demandes d'aides financières dans de tels programmes où les taux de subvention peuvent atteindre des niveaux permettant la réalisation de travaux importants pour ces petites municipalités dont les moyens financiers sont bien souvent limités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.242 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de de septembre 2016 représentant pour le journal des achats un montant de 237 707.02 \$ et de 94 673.14 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160912.243 ADOPTION DU RÈGLEMENT V-194-2016 – RÈGLEMENT RESTREIGNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR LES ROUTES MUNICIPALES DE CHANDLER

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes ainsi que le Code de la sécurité routière accordent aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements en matière de circulation des véhicules routiers sur leur territoire ;

ATTENDU que le conseil considère qu'il y a lieu d'intervenir afin d'assurer un certain degré de tranquillité et de quiétude dans certains secteurs de la municipalité ;

ATTENDU que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la ville que la circulation des véhicules lourds soit interdite sur certaines rues à vocation résidentielle du territoire ;

ATTENDU qu'un un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-194-2016 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.244 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 130204.039 par laquelle le Conseil demandait au Ministre de la Culture en statut particulier pour les bibliothèques de Chandler afin de permettre le maintien du même niveau des services suite au retrait complet de l'aide financière du MCCCCFQ concernant le soutien de nos bibliothèques versus les services du CRSBP-GÎM;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la ville de pouvoir accéder au programme de développement des collections et que l'on assure la collaboration du ministère au

moment de déposer une demande dans ce programme;

CONSIDÉRANT que l'une des conditions rattachées au dépôt d'une telle demande stipule la gratuité au niveau des abonnements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme intitulé « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Il est également résolu que messieurs Christian Dea et Roch Giroux, respectivement maire-suppléant et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, tous documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.245 SIGNATAIRES – ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DU CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL DE PABOS MILLS 2016-2017

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser messieurs Christian Dea et Roch Giroux, respectivement maire-suppléant et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler une entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnel de Pabos Mills 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.246 OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DU PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES AQUEDUC, ÉGOUT ET CHAUSSÉE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (V-193-2016) – ABROGE LA RÉOLUTION NUMÉRO 160606.139

CONSIDÉRANT qu'il est primordiale pour la Ville de faire appel à des services professionnels en ingénierie pour prévoir la mise aux normes du plan d'intervention des conduites aqueduc, égout et chaussé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué par le directeur général et greffier et l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération en deux (2) étapes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par

madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de Luc Legresley et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la mise aux normes du plan d'intervention des conduites aqueduc, égout et chaussée au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme WSP au prix total de 38 079.72 \$, toutes taxes incluses, pour la mise aux normes du plan d'intervention des conduites aqueduc, égout et chaussé.

Il est également résolu que ledit contrat sera octroyé seulement si le règlement V-193-2016 est accepté par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Il est également résolu que monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

Il est également résolu que cette résolution abroge la résolution numéro 160606.139.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.247 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PREMIER TECH AQUA – TAMIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat, et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 479789 de la compagnie PREMIER TECH AQUA au montant de 19 660,73 \$ pour l'achat d'un tamis pour la station des eaux usées, quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.248 BANQUE ROYALE DU CANADA - SERVICES BANCAIRES – VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu ce qui suit:

1. QUE **BANQUE ROYALE DU CANADA** (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque du client.
2. QUE madame Louise Langlois et monsieur Raymond Cyr, respectivement maire et directeur financier ont l'autorisation d'agir au nom de la Ville de Chandler, de temps à autre, pour :
 - (a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à rdre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;
 - (b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des

- conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et
- (c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
- (i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;
 - (ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités ;
 - (iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte du client ; et
 - (iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.
3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.
4. Banque Royale recevra :
- (a) une copie de la présente résolution; et
 - (b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée de temps à autre à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature ; ces certificats doivent être certifiés par :
- (1) Madame Louise Langlois, maire, et
 - (2) Monsieur Raymond Cyr, directeur financier
5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 5 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu et dûment autorisé par écrit par la succursale ou agence de Banque Royale où le client détient un compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.249 FERMETURE DE RUE - PARTIE DE LA RUE DE BELLEFEUILLES

CONSIDÉRANT que les articles 4 et 248 de la Loi sur les

compétences municipales autorise l'ouverture ou la fermeture de rue par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 110404.095 par laquelle la Ville de Chandler céda certaines parcelles de terrain à la Société de développement économique et industriel de Chandler (SDEIC) et plus particulièrement une partie de l'ancien lot 77B-17 qui formait une partie de l'assiette de rue de Bellefeuilles ;

CONSIDÉRANT que cette partie de l'ancien lot 77B-17 est contenue dans le lot rénové 5 770 536 ;

CONSIDÉRANT que les officiers municipaux de la Ville de Chandler n'ont trouvé dans les archives de la municipalité aucun règlement, ni aucune résolution visant la fermeture de rue pour les tronçons de la rue de Bellefeuilles suite au changement de tracé de cette ancienne rue ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation dans l'immédiat en décrétant la fermeture de la partie de l'ancien lot 77B-17 qui formait une partie de l'assiette de la rue de Bellefeuilles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que la section de l'ancienne rue publique de Bellefeuilles connue comme étant une partie de l'ancien lot 77B-17 du rang 1, cadastre de la municipalité de Pabos, soit désaffectée, fermée et abolie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.250 CONTRAT FRÉDÉRIQUE BÉLANGER – MODIFICATIONS AU CONTRAT

CONSIDÉRANT le contrat intervenu entre la Ville de Chandler et madame Frédérique Bélanger;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un groupe pour des cours qui seront dispensés les mercredis ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu de modifier le contrat de madame Frédérique Bélanger de la façon suivante :

Il a été convenu de ce qui suit :

Titre du poste :	Professeur de YOGA
Atelier(s) ou activité(s) :	Cours de yoga
Nombre d'heures :	75 minutes par séance Les lundis de 17h15 à 18h30

Les mercredis de 15h00 à 16h15
Nombre de semaines : 13 semaines
(12 septembre au 5 décembre 2016)
Taux par séance : 155,00 \$
Rémunération totale : 4 030,00 \$

ARTICLE 3 - MONTANT ET MODALITÉ DE PAIEMENT

La Ville devra payer au contractant au compte des travaux tels qu'ils sont décrits aux présentes le montant de 4 030 \$, au moyen de 13 versements de 310 \$, aux dates suivantes:

Septembre 2016 : 23 et 30
Octobre 2016 : 7, 14, 21 et 28
Novembre 2016 : 4, 11, 18 et 25
Décembre 2016 : 2, 9 et 15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161003.251 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 19h28.

VILLE DE CHANDLER

Christian Dea
Maire-suppléant

Roch Giroux,
Directeur général et greffier